



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-453 ÉDICTANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2022-453 Code d'Éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a été adopté lors de la séance du conseil le 7 juin 2022.

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 9^e jour de juin 2022.

Majella René

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 9^e jour de juin 2022 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de juin 2022

Majella René

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière